



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Dossier de Mme/M. : _____

Commune : _____

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN
DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Contrôle de Conception

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec le
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

04 66 46 59 80

Mail : spanc@montagne-ardeche.fr

Communauté de communes MONTAGNE ARDECHE
Service SPANC
620 rue de la zone artisanale Les Eygades 07470 Coucouron

Coordonnées du SPANC (pour tous les aspects techniques):



Jules MEJEAN

Tél : 06 60 17 60 83

jules.mejean@saur.com

Date de dépôt de la demande : / /

- Demande déposée dans le cadre : d'une construction neuve
 d'une réhabilitation d'un dispositif existant
 d'une extension d'habitation

N° de permis de construire :

DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : _____
Adresse actuelle : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Concepteur du projet (architecte , maitre d'œuvre)

Nom et prénom: _____
Adresse : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Entrepreneur Chargé des travaux

Nom et prénom: _____
Adresse: _____
Commune : _____ Code postal : _____
Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT

Rue ou Lieu dit : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Références cadastrales : _____
Superficie totale : _____
Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire) : _____
Nom et prénom : _____ Tél. : _____

PIECES A FOURNIR PAR LE PETITIONNAIRE

Cadre
réservé au
contrôleur

- | | |
|--|--------------------------|
| Un plan de situation de la parcelle | <input type="checkbox"/> |
| Un plan masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sous fond cadastral | <input type="checkbox"/> |
| Un plan en coupe de la filière est recommandé | <input type="checkbox"/> |
| Le présent formulaire complet et dûment complété | <input type="checkbox"/> |
| Une étude de définition de la filière d'assainissement | |
| • Une étude de sol (sondage à la tarière, test(s) de perméabilité...) | <input type="checkbox"/> |
| • Une étude des contraintes à la parcelle | <input type="checkbox"/> |
| • Une description et un dimensionnement de la filière | <input type="checkbox"/> |

N.B : Le demandeur peut, s'il en juge utile, joindre toute autre pièce pouvant compléter le dossier

Les éléments suivants sont également à notifier dans votre projet :

- L'emplacement des puits, sources, ruisseaux
 - La pente du terrain en pourcentage
 - Les aires de passage et de stationnement des véhicules
 - La localisation de toute végétation haute
 - Le respect des distances d'éloignement
 - L'exutoire en cas de rejet au milieu naturel
-
- Dans le cas de l'instruction d'un permis de construire, une copie du projet de permis avec un plan intérieur de l'habitation précisant la destination et la superficie des pièces ;
 - Dans le cas de construction dans un lotissement, une copie des articles du règlement concernant l'assainissement et l'étude hydrologique ;
 - Dans le cas de l'implantation de toute ou partie d'une installation ou d'un rejet sur une parcelle privée n'appartenant pas au propriétaire pétitionnaire, une servitude notariée.
 - L'autorisation de rejet en cas de rejet dans le milieu superficiel

ETUDES REALISEES SUR LE TERRAIN / CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Cadre réservé au contrôleur

• Une étude de définition de filière a-t-elle réalisée par un bureau d'études ? Oui Non

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire

• Une étude de sol a-t-elle réalisée par un bureau d'études ? Oui Non

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire

• Une étude de filière a-t-elle été réalisée ? Oui Non

• Est-elle complète ? Oui Non

• Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? Oui Non

• Est-elle complète ? Oui Non

• La connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ? Oui Non

Nature du projet :

- construction neuve
- résidence principale

- réhabilitation de l'existant
- résidence secondaire
- Extension

Maison d'habitation :

Nombre de chambres (bureau y compris) :
Nombre de pièces principales :

Autres :

Hôtel (nombre de chambres) :
Restaurant (nombre de couverts) :
Camping (nombre d'emplacements) :
Gîtes (nombre de gîtes) :
Chambres d'hôtes (nombre de chambres) :
Autre :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain

- Superficie total de la parcelle : _____ m²
- Superficie disponible pour l'assainissement : _____ m²
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau Potable ? Oui Non
 - Pente du terrain prévu pour les ouvrages D'assainissement :
 Faible (< 5%) Moyenne (5 à 10%) Forte (> 5%)

- La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif prévu ? Oui Non

Captage

- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ? Oui Non
 - Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?
 Oui Non
 - Sa distance par rapport au dispositif de traitement :
m
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un Terrain mitoyen ? Oui Non Ne sait pas
 - Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?
 Oui Non Ne sait pas
 - Sa distance par rapport au dispositif de traitement :
m

- La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? Oui Non

- Y a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ? Oui Non

- Respect d'une distance minimale de 35 m ? (Arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques) Oui Non

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- Rejet en surface (fossé, caniveau,...)
 - Infiltration sur la parcelle
 - Rétention (cuve, mare,...)
 - Autre, précisez.....
-
-

- Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont-ils bien séparés ?
 - Oui
 - Non

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- l'habitation
- la sortie eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine....)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

Joindre le plan de masse à votre demande

Plan en coupe dispositif au 1/200 ou 1/500

Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

- Le plan de masse est-il fourni ?
 - Oui
 - Non

- La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif prévu ?
 - Oui
 - Non

- Le plan en coupe est-il fourni ?
 - Oui
 - Non

Si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

- L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est-il assuré ?
 - Oui
 - Non

DEFINITION DE LA FILIERE

Dispositif de prétraitement des eaux usées

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? Oui Non
- Volume de la fosse : _____ m³
- Volume de l'installation biologique _____ m³
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, ...) :

-
- Fosse : une ventilation est-elle prévue ?
 Oui Non
 - Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ?
 Oui Non

La ventilation doit comporter une entrée d'air sur la colonne de chute des eaux usées et une sortie indépendante, piquée de préférence en aval de la fosse toutes eaux et / ou du pré-filtre, munie d'un extracteur statique ou éolien.

- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ?
 Oui Non
Si oui, son volumem³
- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? Oui Non
- Est-il prévu un bac à graisse ? Oui Non
Si oui, son volumem³

• Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères ? Oui Non

• Le volume du prétraitement est-il suffisant ? Oui Non

• L'implantation de la fosse est-elle compatible avec les aménagements du terrain ? Oui Non

• Une ventilation est-elle prévue ? Oui Non

• Le positionnement de la ventilation est-il correct ? Oui Non

• Le volume du préfiltre est-il adapté ? Oui Non

• Un bac à graisse est-il souhaitable ? Oui Non

• Le volume du bac à graisse est-il adapté ? Oui Non

Dispositif de traitement des eaux usées

- Tranchées d'épandage à faible profondeur
- Filtre à sable vertical non drainé
- Filtre à sable vertical drainé
- Tertre d'infiltration
- Filtre compact à massif de zéolithe
- Microstation
- Autre filière, précisez :

• Si tranchées d'épandage,
 Nombre de tranchées : _____
 Longueur des tranchées : _____ m (maxi. 30 m)

• Si autres systèmes,
 Longueur : _____ m, Largeur : _____ m, _____
 surface : _____ m²

• Distance :
 Par rapport à l'habitation : _____ m
 Par rapport à la limite de parcelle : _____ m
 Par rapport aux arbres : _____ m

• Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente,...) ? Oui Non

• Longueur d'une tranchée > 30 m ? Oui Non

• Le dimensionnement est-il adapté au logement ? Oui Non

• Distance / habitation > 5 m ? Oui Non

• Distance / limite de parcelle > 3 m ? Oui Non

• Distance / végétation > 3 m ? Oui Non

EVACUATION DES EAUX TRAITEES (dispositif drainé)

• Quel est le lieu prévu pour le rejet (tranchée drainante sur le terrain, fossé, cours d'eau, réseau pluvial,...) ?

• En cas d'impossibilité de rejet en infiltration :
 - joindre les éléments justifiant cette impossibilité ;
 - si vous n'êtes pas vous-mêmes propriétaire de la parcelle accueillant le rejet, joindre une autorisation écrite du propriétaire

• Autre moyen de rejet, précisez :

• Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ? Oui Non

• Le lieu de rejet nécessite-t-il ?
 Une autorisation du propriétaire Oui Non

Une dérogation préfectorale Oui Non

• Si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ? Oui Non

• Une autorisation pour ce moyen de rejet est-elle disponible ? Oui Non

Règles de conception des ouvrages

L'installation devra être dimensionnée et réalisée en respectant les règlements relatifs à l'assainissement non collectif :

- l'arrêté ministériel du 27 avril 2012
- l'arrêté interministériel du 7 mars 2012, fixant les reles applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5
- l'arrêté interministériel du 22 juin 2007,
- la circulaire ministérielle du 22 mai 1997,
- l'arrêté préfectoral n°2014 097-0009 du 7 avril 2014
- le Document Technique Unifié (DTU 64.1 de 2013) sur la mise en œuvre des dispositifs,
- les préconisations issues du zonage d'assainissement communal (filères envisageables).

Par ailleurs, en complément des informations fournies dans le formulaire suivant, le Service pourra vous demander de réaliser une étude spécifique du sol de votre parcelle.

Engagements du demandeur

Le demandeur certifie que les renseignements formulés ci-dessus sont exacts et s'engage :

- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé ;
- à ne pas entreprendre l'installation des dispositifs avant l'approbation du dossier ;
- **à informer par courrier ou par mail le service public d'assainissement non collectif (SPANC) du début des travaux (15 jours avant)**, en vue de la vérification technique, dans un délai permettant la visite des installations **avant leur remblaiement** (faute de quoi il pourra être exigé le découverture des installations où à défaut l'utilisateur s'expose à la réception d'un avis de non-conformité) ;
- à assurer le bon fonctionnement et l'entretien de son installation (vidange de la fosse,...)
- à maintenir le libre accès aux installations pour les agents chargés du contrôle

Le propriétaire s'engage à avoir pris connaissance du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui lui a été remis en même temps que le présent formulaire, notamment des conséquences légales en cas de non-respect de la réglementation relative aux installations et des montants de la redevance instituée pour les contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif.

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire * :

NB : pour les personnes autres que le propriétaire (mandataire, maître d'œuvre, constructeurs...), veuillez nous préciser à quel titre vous êtes autorisé à effectuer la présente demande et joindre une attestation de votre capacité.

Merci de retourner le dossier complet sous peine d'être considéré comme nonconforme.

Après sa réception, vous recevrez un avis des sommes à payer, d'un montant de 132.00 €, bien vouloir adresser votre paiement au nom du Trésor Public et l'adresser au centre de paiement des YVELINES.

Comme indiqué dans la note explicative jointe au questionnaire, l'instruction du dossier débute dès réception de cel